

Utilisation d'un deuxième prénom

Par **inv3rt3d**, le **19/01/2009** à **16:37**

Bonjour !

Je voulais savoir si l'utilisation du deuxième prénom (inscrit sur le certificat de naissance) est possible sans l'intervention de la Cour.

J'en suis curieux parce que dans 4 mois je vais devoir publiciser mon nom comme agent immobilier et mon deuxième prénom me vieillit un peu contrairement à mon premier qui me rajeunit.

Faut-il prévenir la SAAQ (pour le permis de conduire), l'assurance maladie etc.. pour que leur carte corresponde à ce nouveau nom ?

Dans la négative, quels sont les étapes à suivre pour modifier le prénom par le deuxième ?

Merci et au plaisir !

Par **x-ray**, le **19/01/2009** à **17:10**

Salut Mike,

Si je ne me trompe pas, s'agissant d'un prénom inscrit sur le registre d'état civil, vous pouvez en user sans démarche particulière. Il suffit d'écrire aux divers organismes en leur précisant que votre prénom usuel est désormais le deuxième, et non plus le premier.

J'espère confirmation par un des brillants civilistes du site.

Allez, à boentôt Jean-Paul  image not found or type unknown

Par **Thibault**, le **19/01/2009** à **19:26**

De mémoire de cours de première année, l'usage au choix du premier ou deuxième prénom est libre sans formalité particulière. On peut signer au prénom que l'on veut.

Par **daved**, le **13/04/2012** à **12:09**

Attention, je crois qu'il y a des confusions ici...

SAAQ implique Quebec, tandis qu'il y a l'air d'avoir des réponses de Français...

(Enfin déterrage de topic mais topic sur lequel on tombe toujours via Google)

Par **Camille**, le **13/04/2012** à **16:11**

Bonjour,

Très bonne remarque (bien qu'un peu tardive, effectivement) mais il me semble qu'aux US et au Canada, c'est encore plus souple qu'en France, du moment qu'il ne s'agit pas de papiers d'identité.

Si vous vous appelez Sir Michael Philip Jagger et citoyen américain ou canadien, vous pouvez vous faire appeler "Mick", dans tous les actes de la vie courante et signer tous vos courriers avec ce diminutif, si ça vous chante et à votre entière *Satisfaction*...

[smile36]????